



# NAO 2017

30 mai 2017 Réunion II

Après la proposition définitive sur la nouvelle prime Q4 potentiellement inférieure à la prime d'assiduité, il faut arriver à la moitié du temps de négociation pour commencer à discuter de ce qui nous intéresse tous : **les SALAIRES**.

Contrairement à ce que prévoit la convention collective, les compétences et la polyvalence ne seront pas reconnues en tant que telles mais assimilées à une ancienneté calculable sur 24 mois.

La Direction propose les augmentations suivantes :

- Moins de 6 mois d'ancienneté : 0 % soit **0 €**
- Moins de 24 mois d'ancienneté : 0,5 % soit **9 €**
- 24 mois d'ancienneté et plus : 1,6 % soit **27 €**
- T2 : 0,4 % soit **6 €**, **suppression du niveau T2**, les anciens T2 restent T2.
- T3 : 0,6 % soit **9,7 €**

## **Nouveaux Embauchés**

Nouvel embauché :	1507 €
6-12 mois :	1539 €
12-24 mois :	1577 €
<b>24 mois et plus :</b>	<b>1713 €</b>
	<b>T2</b>
T3 moins d'1 an :	2123 €
T3 plus d'1 an :	2278 €

## **Anciens Embauchés**

Moins de 6 mois :	1507 €
6-12 mois :	1680 €
12-24 mois :	1680 €
<b>24 mois et plus</b>	<b>1698 €</b>
T2	1896 €
T3 moins d'1 an :	2265 €
T3 plus d'1 an :	2279 €

Avec la suppression du niveau T2, quid des possibilités d'évolutions ? Quelle prise en compte de la polyvalence ?

Si nous reconnaissons une « importante » avancée par rapport à l'année dernière, les propositions sont encore bien en deçà de nos attentes, par rapport aux efforts fournis, aux objectifs qu'on nous fixe et aux records battus d'année en année. Nous ne trouvons pas normal la différence de traitement selon le niveau.

**NOUS DEMANDONS :**

- 3% d'augmentation pour tous.
- L'ouverture d'un compteur où seront pris en compte les remplacements effectués sur des tâches supérieures à son niveau dès le 1<sup>er</sup> jour avec paiement de la prime au bout de 5 jours consécutifs ou non.
- Un tableau unique des salaires
- La suppression du niveau intermédiaire à 12 mois qui ne donne droit à rien.
- Le maintien du niveau T2

Ces augmentations sont financées par la suppression du niveau T2, des primes de remplacement ou de formations et par le fait que pendant 2 ans les nouveaux salariés seront moins payés.

***Ne vous laissez pas berner par de la poudre aux yeux,  
les conséquences sont bien plus importantes !!***